

CHARTÉ DE LA COOPÉRATIVE DE RECHERCHE DE L'ESACM



Cette charte a pour but de rassembler les outils à disposition des chercheurs et les modes de fonctionnement de la Coopérative au sein de l'ESACM.

Toutes les dispositions qu'elle propose vise à insuffler autant d'horizontalité et de collectivité que possible au sein de la Coopérative en pointant les objectifs et les moyens mis en commun.

Cette charte précise les enjeux collaboratifs de la Coopérative et leurs interactions avec les autres cercles d'activités de l'école (cursus du 1^{er} et 2nd cycles ; La Balise, pôle d'éducation artistique ; FabLab ; les cours publics, etc.).

Cette charte pourra être amendée et mise à jour chaque année. Dans le cas de modifications, elle sera présentée en juin au Conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante et, si des dispositions financières ou réglementaires sont engagées, au Conseil d'administration, avant son application l'année universitaire suivante.

LA COOPÉRATIVE

ENTRER DANS LA COOPÉRATIVE

LE CHAMP DES POSSIBLES

- 1 MENER LEUR RECHERCHE PERSONNELLE
DANS L'ÉCOUTE DE CELLE DES AUTRES.**
- 2 CONTRIBUER À L'AUTONOMIE DE GESTION DE
LA COOPÉRATIVE**
- 3 INITIER DES EXPÉRIENCES ET DES MOMENTS
DE FABRICATION COLLECTIVES**
- 4 INITIER DES INVITATIONS**
- 5 CRÉER OU REJOIGNENT DES ÉQUIPES
DE RECHERCHE**
- 6 S'ENGAGER DANS UN 3^E CYCLE
POUR PRÉPARER UN DSRA**
- 7 ÊTRE ACCOMPAGNÉES ET SOUTENUES
PAR L'ESACM**
- 8 COMMUNIQUER SES RECHERCHES
À LA COMMUNAUTÉ DE L'ÉCOLE**
- 9 PRENDRE PART AUX ACTIVITÉS
PÉDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE**
- 10 PARTICIPER À LA DIFFUSION DE
LA RECHERCHE À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE**

MODE OPÉRATOIRE / OUTILS DE DÉCISION

**LES FACILITATRICES
LEUR**

LES ÉQUIPES

**LES ASSEMBLÉES / TEMPS COMMUNS /
MODES DE DÉCISION**

ANNEXES

LA COOPÉRATIVE

La Coopérative de recherche est la plateforme à partir de laquelle s'organisent les activités de recherche à l'ESACM. Elle accueille des chercheuguses en résidence qui déploient, créent, partagent leurs pratiques, leurs méthodes et leurs outils au contact d'étudiantes, d'enseignantes et de l'ensemble des équipes de l'ESACM.

Elle est composée avant tout de chercheuguses recrutées sur appel, ainsi que de chercheuguses associées à l'accompagnement des DSRA, d'enseignantes qui participent et contribuent aux activités de la recherche par affinité de contenus et/ou par la mise en place de projets d'initiation à la recherche et d'étudiantes amenées à travailler avec une / des chercheuguses.

Un groupe de facilitatrices issu de la communauté des chercheuguses et du personnel de l'école accompagnent et fluidifient les activités de la Coopérative (organisation, accompagnement, financement, communication, mise à disposition de moyens, ...).

Créée en 2012, la Coopérative de recherche s'inscrit dans le paysage des 3^e cycles de recherche en art portés par les écoles supérieures d'art et de design depuis 2010. Elle s'est d'abord déployée sous la forme de programmes de recherche autour de deux axes situés au croisement d'intérêts communs chez les enseignantes et les chercheuguses. Puis ses contenus se sont progressivement émancipés de ces deux axes initiaux, pour faire émerger de nouvelles interrogations mais aussi de nouvelles manières d'envisager la recherche en art, par l'apport des chercheuguses qui se sont cotoyées et succédées depuis sa création.

Actuellement, la Coopérative rassemble des chercheuguses et des projets qui partent d'affects et d'expériences situées, qui tentent de visibiliser des savoirs et des vécus minoritaires pour réunir et faire se rencontrer des pratiques incarnées, transdisciplinaires et non-hégémoniques.

ENTRER DANS LA COOPÉRATIVE

Fait partie de la Coopérative :

- une chercheuse dont le dossier de candidature est sélectionné par la communauté et validé lors d'un entretien avec un jury qui émane de la Coopérative.
- une enseignante qui participe et contribue aux activités de la recherche par affinité de contenus avec une chercheuse ou une équipe de recherche, par le fait d'être sollicité par une chercheuse pour être associée au à son DSRA, et/ou par la mise en place d'un projet d'initiation à la recherche.
- une chercheuse associée sollicitée par une chercheuse et/ou la Coopérative pour une mission spécifique et ponctuelle concernant les DSRA, la mise en place d'un séminaire ou le fait d'être associée à une équipe de recherche.
- Les étudiantes de master, dans la cadre de l'initiation à la recherche ou les étudiantes (toutes années confondues) qui travaillent avec une chercheuse ou une équipe.

Les chercheuses sont engagées dans la Coopérative pour une période d'une année au terme de laquelle iels peuvent prolonger leur recherche 2 années supplémentaires.

Un bilan faisant état des recherches et projections entre la chercheuse, les facilitatrices et la communauté de travail de la Coopérative, statut sur la poursuite ou l'arrêt de cette recherche.

Si toute enseignante dans l'école est considérée comme engagée dans une recherche, intégrer la Coopérative lui donne les moyens de mener collectivement ce processus.

Les enseignantes peuvent s'engager dans la Coopérative en mettant en place un projet d'initiation à la recherche, en devenant référente d'un DSRA, en intégrant une équipe existante ou encore en proposant une nouvelle équipe.

Cet engagement se fait pour une période allant de 1 à 3 ans, renouvelable et déterminée en concertation avec la communauté des chercheueuses. Iels prennent part au groupe des facilitateurices et accompagnent et encouragent les liens entre recherche et pédagogie.

L'initiation à la recherche qui caractérise le 2^e cycle des écoles supérieures d'art et de design permet aux étudiantes de côtoyer plus intensément et plus concrètement, les méthodologies de la recherche en art. Cet apprentissage s'opère en 1^{er} lieu par la réflexion et les pratiques qui mènent l'étudiante à la rédaction de son essai de DNSEP mais passe également par les outils et les ressources qui se développent et s'expérimentent au sein de la Coopérative. Les étudiantes participent donc de manière obligatoire à la recherche au travers de l'initiation à la recherche ainsi qu'en prenant part volontairement à des équipes ou en collaborant librement avec une chercheueuse.

Les chercheueuses associées intègrent la Coopérative pour une mission spécifique et ponctuelle liée au DSRA d'une candidate au d'une équipe en concertation avec les facilitateurices et la communauté des chercheueuses.

Mode de rémunération des chercheueus :

- chercheueuses recrutée sur appel : bourse de 9000 euros versée bi-annuellement ou mensuellement.
- Chercheueuse associée : bourse versée en fonction de la durée de la mission et selon le barème indiqué dans la délibération du 23 juin du CA de l'ESACM (cf. annexe).
- Chercheueu enseignante : heures supplémentaires (de 1 à 12h/ mois) et/ou décharges de cours en fonction des disponibilités de l'enseignante (Ces possibilités sont discutées au sein de l'équipe pédagogique, avec la direction de l'ESACM et soumises pour avis au CSPVE)

LE CHAMP DES POSSIBLES

La Coopérative est fondée sur une articulation entre recherche collective et pratique individuelle. Mener une recherche dans l'écoute de celles des autres induit des processus de travail diversifiés par les porosités de chacure et renouvelés par la cohabitation des différentes années.

Participer à la Coopérative demande aux chercheuguses de trouver un équilibre entre la recherche et le fonctionnement de la Coopérative elle-même, ce qui inclut les possibilités suivantes :

1 MENER SA RECHERCHE PERSONNELLE...

La recherche personnelle est la clef avec laquelle une chercheuguse intègre la Coopérative.

C'est aussi l'endroit d'où iel s'adresse à tous·tes.

Les chercheuguses s'engagent à être présente au moins 6 jours ouvrables par mois dans l'école.

... DANS L'ÉCOUTE DE CELLE DES AUTRES

Les échanges entre les pratiques sont vivement encouragés au sein de la Coopérative.

Un espace physique dédié dans l'école permet de mener/partager/croiser sa recherche avec les autres qu'ils soient chercheuguses, chercheuguses associées ou enseignantes.

Cet espace est sous la responsabilité des usageugres. Chacure doit en prendre soin pour qu'il reste disponible en tant qu'espace de travail pour toutes.

Cet espace est prolongé par des plateformes dématérialisées (La plateforme de travail de l'école, le site internet de l'école et un site dédié aux projets collaboratifs de la Coopérative) qui permettent une continuité entre les moments de présence.

Il n'est pas demandé aux chercheuguses de s'engager totalement dans la recherche de toutes, mais bien d'entretenir le contact avec les questions qui circulent au sein de la Coopérative en rendant accessibles leurs propres activités.

2 CONTRIBUER À L'AUTONOMIE DE GESTION DE LA COOPÉRATIVE

Afin de garantir des outils de recherche cohérents avec les questions mises en partage et de pouvoir travailler en toute autonomie de contenus et de méthodes, il est proposé aux chercheu_{eu}ses de prendre part aux décisions communes nécessaires à la réalisation des activités de la Coopérative. Ces décisions sont prises par consensus selon les modalités détaillées pour les Assemblées.

Une représentant_e et une suppléant_e sont élues pour siéger au [INSTANCES](#) CSPVE (Conseil Scientifique et Pédagogique de la Vie Étudiante) afin de participer aux échanges liés à la vie de l'établissement et aux orientations scientifiques et pédagogiques. Ces représentant_{es} prennent part au groupe des facilitat_{eur}ices.

Les contenus de la recherche sont libres et soumis à la seule expertise de la communauté. Les orientations, l'évolution de la structuration et les projets de la Coopérative sont présentés par les représentant_{es} des chercheu_{eu}ses et l'opérat_{eur}ice pour information et discussion au sein du CSPVE.

La Coopérative est portée par l'ESACM, néanmoins son organisation se fait dans une certaine autonomie de gestion par rapport à la direction de l'établissement et à la pédagogie. Le budget alloué par l'ESACM couvre les coûts des bourses et rémunérations des chercheu_{eu}ses, du logement, des défraiements, des activités de recherche, des DSRA, des invitations, qui s'ajoutent aux ressources déjà mises à disposition.

En retour, les chercheu_{eu}ses s'engagent à organiser leurs activités en bonne entente et dans le cadre établi par les conventions de chercheu_{eu}ses. Les négociations concernant les investissements nécessaires au bon déroulement des processus individuels et collectifs de recherche se font collégialement et sont accompagnées par les facilitat_{eur}ices.

Un temps de partage autour du bilan et des perspectives de la Coopérative est également programmé chaque année au printemps avec les facilitat_{eur}ices et la direction de l'ESACM.

3 INITIER DES EXPÉRIENCES ET DES MOMENTS DE FABRICATION COLLECTIVES

L'espace de la Coopérative est un lieu de fabrique collective. Les chercheurs sont encouragés à y concevoir des moments d'ateliers, y tester des dispositifs, des hypothèses de travail ainsi que des versions "bêta" de leur recherche.

4 INITIER DES INVITATIONS

Deux cas se présentent :

- Dans le cadre de la recherche, toute chercheuse peut librement convoquer des personnes extérieures amenées à travailler spécifiquement avec iels en mobilisant sa bourse.
- Si ces invitations sont partagées avec d'autres chercheurs et/ou avec la communauté de l'école (conférences, workshops), un financement spécifique lié aux activités de la Coopérative de recherche peut être disponible pour rémunérer et/ou défrayer les invitées.

Dans un cas comme dans l'autre, les invitations se font en discussion avec les facilitatrices qui feront en sorte que ces personnes puissent être accueillies dans les meilleures conditions. Dans le cas où les invitations sont adressées à la communauté, une grille de rémunération est prévue par l'école.

Toute invitation partagée doit également trouver sa place dans la programmation générale de l'école. Les facilitatrices se chargent de synchroniser avec l'administration les propositions de la Coopérative avec le calendrier pédagogique.

5 CRÉER OU REJOIGNENT DES ÉQUIPES DE RECHERCHE

Depuis la rentrée 2020-2021, toute chercheur·e peut constituer une équipe avec d'autres membres de la Coopérative (chercheur·es et/ou enseignant·es) à laquelle peuvent prendre part des étudiant·es. Cette équipe mène sa recherche collective en toute légitimité.

En fonction de chaque projet, un budget est défini entre l'équipe et les facilitat·rices, partagé à la communauté puis soumis à la direction par les facilitat·rices pour validation.

Il est de la responsabilité des équipes d'informer de l'évolution de leurs recherches pour permettre à d'autres de les rejoindre et encourager la formation de nouvelles équipes.

6 S'ENGAGER DANS UN 3^E CYCLE POUR ABOUTIR À UN DSRA

Au terme de la première année une chercheur·e peut :

- S'engager dans un 3^e cycle et un Diplôme Supérieur de Recherche en Art (DSRA) qui est un diplôme d'établissement
- Poursuivre et partager sa recherche sans la finalité d'un diplôme
- Ne pas poursuivre sa recherche au sein de l'ESACM.

Attentes envers la candidat·e :

- Inscrire sa recherche dans le champ contemporain
- Développer un processus de recherche en autonomie
- Partager avec les équipes ses outils et ses formes
- Mettre en perspective son parcours de recherche
- Organiser avec les chercheur·es associées au DSRA de la candidat·e une forme de partage cohérente avec les ambitions annoncées.
- Rendre public son processus de recherche à l'intérieur de l'école et/ou en partenariat avec des structures extérieures.

Engagement des chercheuses associées au DSRA :

Les chercheuses associées au DSRA accompagnent la candidate dans la mise en œuvre du DSRA. Iels s'engagent à accompagner, conseiller, participer et respecter le cadre préalablement défini avec la candidate.

Les chercheuses associées sont garanties d'une forme d'extériorité qui permet d'aider la candidate à situer sa recherche. À l'issue du DSRA les chercheuses associées au DSRA rédigent un rapport entendu comme un retour sur la réception du dispositif proposé par la candidate. Ce rapport donne également une validité au DSRA et permet d'établir un ancrage critique dans l'aboutissement d'une recherche et les perspectives qu'elle peut dégager.

Budget d'un DSRA :

Une enveloppe budgétaire globale est allouée chaque année. Elle est répartie par l'équipe des candidate au DSRA en fonction des besoins propres à chaque recherche et dans un souci d'équité. Le budget englobe le financement de la forme finale, la diffusion, la rémunération des chercheuses associées.

Les formats de DSRA évoluent et se réinventent au sein de l'équipe DSRA et au contact des questions portées par les chercheuses et par la Coopérative dans son ensemble. En terme de temporalité, nous estimons que la soutenance d'un DSRA ne doit pas se dérouler plus d'une année après la fin de la période de recherche au sein de la Coopérative.

La bourse prenant fin au terme des trois années de recherche, une convention dédiée au DSRA prolonge le statut de chercheuse de la candidate, l'engage et la responsabilise vis-à-vis de la structure et décrit le cadre et les modalités offertes par l'ESACM. Elle encadre également la mise en œuvre du DSRA (temporalité, partenariats, invitations, budget, chercheuses associées).

7 ÊTRE ACCOMPAGNÉES ET SOUTENUES PAR L'ESACM

L'ESACM accompagne les chercheuguses par un soutien technique, logistique, méthodologique et financier :

- Une bourse de 9000 € par an.
- Un espace/atelier dédié aux activités de la Coopérative de recherche.
- Un logement partagé.
- Un défraiement mensuel des transports plafonné à 150 € entre le domicile et l'ESACM.
- L'accès aux ateliers et aux ressources et compétences humaines et techniques présentes à l'école.
- La connexion et la mise en réseau avec l'éco-système dans lequel évolue l'école.
- La possibilité de développer des partenariats avec le soutien de l'ESACM.

8 COMMUNIQUER SES RECHERCHES À LA COMMUNAUTÉ DE L'ÉCOLE

Adresser sa recherche sur des temps individuels et/ou collectifs à la communauté de l'école peut se faire de différentes façons :

- Présenter sa recherche aux actrices de l'école sous la forme de conférences, projections, accrochages, publications, expositions.
- Partager avec la Coopérative les avancées, les doutes, les questions de sa recherche lors de temps communs dont la récurrence et le calendrier sont définis dès la rentrée scolaire.
- Faire dialoguer publiquement sa recherche avec celle d'une autre chercheuguse.
- Proposer à la communauté chaque fin d'année un document qui rend compte du parcours du la chercheuguse qui présente l'évolution de la recherche et les perspectives pour la suite.

9 PRENDRE PART AUX ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE

La pédagogie a évolué dans l'école en 2020, et s'organise sous des formats en grande majorité collégiales (les Prismes, les Fabriques, les Focus...) regroupant des enseignant·es (professeur·es et assistant·es) et s'adressant aux étudiant·es.

Il n'existe aucune obligation pour une chercheu·se de participer à la pédagogie de l'école. Mais si les recherches menées au sein de la Coopérative, les pratiques, les désirs ou les compétences des chercheu·ses croisent les contenus des Prismes et Fabriques par exemple ou d'une manière plus générale le projet pédagogique de l'école, iels peuvent, en discussion avec les enseignant·es et l'opérateur·rice de la Coopérative, intervenir dans différentes situations pédagogiques. Iels peuvent également associer des étudiant·es du 2^e cycle à des temps de travail liés à leur recherche en informant la responsable des études et les facilitateur·rices de la Coopérative.

Une chercheu·se peut également être invitée, sur proposition de l'équipe pédagogique, en accord avec la responsable des études et la direction, à mener un workshop ou encore accompagner un processus pédagogique (validation d'acquis d'expérience, par exemple), au-delà de son temps de présence conventionnel au sein de la Coopérative.

Dans tous les cas, iel est rémunéré au même titre qu'une intervenant·e extérieur·e.

L'initiation à la recherche :

Les enseignant·es peuvent solliciter les chercheu·ses pour prendre part à des formats d'initiation à la recherche qui concernent les étudiant·es de master. Ces formats ont la particularité d'être initiés et menés par ces enseignant·es et de s'étendre sur des temps longs.

Au sein de l'équipe des facilitatrices, une enseignante est chargée de la coordination de l'initiation à la recherche. Elle se charge d'informer les chercheuses sur les cadres de ces possibles croisements et de les organiser.

10 PARTICIPER À LA DIFFUSION DE LA RECHERCHE À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Les publications de toutes natures, la participation à des conférences, rencontres, colloques, festivals, expositions, mise en réseaux, permettent aux chercheurs de faire état de leur travail, de le confronter à l'actualité de la recherche en art et de contribuer à la visibilité de la Coopérative.

Cette visibilité se construit aussi depuis les DSRA qui peuvent amener une chercheuse à tisser des partenariats avec des structures extérieures à l'école (centre d'art, maison d'édition, associations locales).

Le soutien de ces temps de diffusion par l'ESACM s'organise avec les facilitatrices.

MODE OPÉRATOIRE OUTILS DE DÉCISION

LES FACILITATRICES

Les activités de la Coopérative s'organisent à la croisée des pratiques des chercheuses et des activités pédagogiques de l'école.

Les facilitatrices sont les interlocutrices privilégiées pour toute relation entre les chercheurs et l'institution (organisation, financement, communication, mise à disposition de moyens, ...).

Ce groupe comporte :

- Une opératrice / facilitatrices qui assure le suivi des activités de recherche et le lien avec la pédagogie, l'administration et la direction.
- Une enseignante en charge de la coordination de l'initiation à la recherche.
- Les représentantes des chercheuses élues (représentante et suppléante).
- Une secrétaire de la recherche membre du personnel administratif de l'école.

À cette équipe peut s'adjoindre une chercheuse associée à la Coopérative qui assume une mission d'outillage pour la structuration de la Coopérative en fonction des besoins.
(ex : la participation à la conception de cette charte pour l'année 2020/2021).

Que font-ils ?

Ils sont à l'écoute de la structure et de ses usagères, sont garants de la synchronisation des désirs, du suivi et de la mise en œuvre des activités de la Coopérative.

Les facilitatrices collaborent de manière étroite avec l'ensemble des chercheurs pour mettre en place le champ des possibles.

Ils endossent la fonction de coordination opérationnelle de la recherche. La coordination scientifique, quant à elle, est partagée entre toutes les chercheuses et s'exerce lors des moments de travail commun.

Les facilitatrices encouragent et assurent par des outils simples la diffusion des contenus entre les chercheurs.

LES ÉQUIPES

Les chercheurs sont encouragés à développer leur recherche en collaboration avec d'autres chercheuses. Les équipes peuvent assumer des fonctions d'organisation ou renforcer collectivement les désirs ou intuitions d'une chercheuse dans l'idée qu'une recherche ne se mène presque jamais seule.

Fonctionnement des équipes :

- Si 2 ou 3 chercheuses sont concernées par une même question, ils peuvent constituer une équipe en informant la communauté (question(s) traitée(s), membres qui la composent, calendrier d'activité). Cette équipe, si elle le souhaite, peut demander un financement dédié, notamment dans le cadre des appels à projets "recherche en arts plastiques du Ministère de la Culture et de la Communication".
- Chaque équipe travaille à la réalisation de ses projets en associant les facilitatrices pour ajuster ses décisions aux contraintes de l'école.
- Les équipes informent l'ensemble des chercheuses des phases importantes de leurs activités et présentent leur état d'avancement lors des temps communs.

Deux exemples :

En 2020, deux chercheu~~g~~uses, Stéphanie Lagarde et Constantin Jopeak se rassemblent au croisement de l'observation d'agencements politiques liés au vivant (végétal et animal) et au milieu militant.

Iels constituent l'équipe [ANARCHIE FILMS ET BOTANIQUE](#).

Iels organisent des workshops, des collaborations avec des partenaires locaux (Ferme Urbaine, association Le champ des possibles), des invitations (revue Terrestre).

Iels sont accompagnés par l'ESACM dans ces différentes étapes. Cette équipe constitue un précédent dans l'élaboration d'autres équipes à venir.

Une équipe DSRA regroupe toutes les chercheu~~g~~uses concernées par le DSRA (candidat~~es~~, référent~~es~~ internes et externes). Au sein de cette équipe s'échangent l'état d'avancement des DSRA en cours, se décident les calendriers, la composition des jurys, les partenariats, et la distribution des budgets entre les candidat~~es~~.

Les équipes travaillent ensemble selon leurs rythmes et objectifs et peuvent proposer des partages de contenus lors des temps communs par exemple.

Un budget est alloué à chaque équipe pour soutenir cette activité collective en plus des bourses de chacure des chercheu~~g~~uses qui la composent.

LES ASSEMBLÉES / TEMPS COMMUNS / MODES DE DÉCISION

Au moins 3 fois par an tous·tes les chercheu·ses ainsi que les facilitat·rices se retrouvent plusieurs jours pour échanger autour d'expériences communes (atelier, programmation, déplacement, ...).

Ces assemblées rythment la vie de la Coopérative sur l'année scolaire. Elles maintiennent le contact entre les équipes de chercheu·ses, permettent de partager, penser et synchroniser la programmation des différentes activités à venir en lien avec la pédagogie de l'école et d'en définir les budgets. C'est là que s'enrichissent mutuellement les propositions et que se partage l'autonomie de gestion de la Coopérative.

La première de ces assemblées se déroule en septembre ou octobre et constitue le temps d'accueil des chercheu·ses qui arrivent par les chercheu·ses déjà actives dans la Coopérative.

Pour chaque assemblée les facilitat·rices proposent un ordre du jour complété et/ou amendé par les chercheu·ses dans la semaine qui précède l'assemblée. Ces derniers·es définissent collégialement un programme en préparant en amont leurs différentes contributions.

Ces assemblées peuvent aussi contenir des moments de visibilité qui s'adressent à l'école et/ou à un public extérieur.

Ces temps peuvent être aussi pensés comme des expériences partagées .

Chaque assemblée débute par un temps commun dédié à l'organisation de la Coopérative qui ne doit pas excéder une journée.

Calendrier théorique des assemblées (redéfini lors de la première assemblée) :

- septembre : première rencontre / lancement des activités du premier semestre.
- janvier : organisation du second semestre.
- mars : temps commun à inventer.
- juin : mise en place des projets de rentrée / études des candidatures / validation de la nouvelle version de la charte.

Les décisions prises lors des assemblées le sont par consensus. Ce consensus est envisageable lorsque au minimum 2/3 des chercheuses sont présentes ou manifestent à distance leurs points de vue.

Dans le cadre d'un processus décisionnel, on peut dire que sa qualité se mesure au fait que (tous) ceux qui y ont participé savent que c'est leur décision, qu'ils y ont été personnellement partie prenante, mais que la possibilité de dire "c'est ma décision", ça, c'est la réussite du collectif. Dans un tel cas de figure, le consensus atteint n'est pas un consensus mou ou résultant de rapports de forces, de jeux d'alliances et d'affrontements d'opinions. Il résulte d'une définition collective du problème posé, à complexité variable suivant la question traitée, une définition qui pose le dissensus comme force d'appui : elle prend en compte dans son élaboration les différents points de vue en présence et les différents savoirs mobilisables dans le groupe et dont la singularité des points de vue a précisément permis l'émergence. La décision devient la traduction d'une position que le groupe s'est construite, donc d'une puissance qu'il se donne, à partir des différentes positions particulières qui l'habitaient au départ ; elle résulte d'un passage de plusieurs "moi, je pense" vers un "nous, nous pensons."

Isabelle Stengers

ANNEXES

GRILLE DE RÉMUNÉRATION

- **DES INTERVENANTES**
- **DES CHERCHEUR·ES ASSOCIÉ·ES**



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25 RUE KESSLER
63 000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
F. 04 73 17 36 11
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 NOVEMBRE 2019

Barème de rémunération des intervenants

L'ESACM est amenée à recruter des vacataires dans le cadre de ses missions liées à l'enseignement supérieur et à la recherche ou aux cours publics destinés aux amateurs.

La présente délibération a pour but de modifier la délibération du 27 juin 2011, qui date un peu, concernant les modalités de rémunération des personnes qui interviennent à l'ESACM, à titre occasionnel et *ès qualités*, dans le cadre d'activités pédagogiques exceptionnelles ne justifiant pas la création de postes permanents.

A partir du 1^{er} janvier 2020, et après un sondage sur le montant des rémunérations pratiqué par les autres écoles, il vous est proposé d'appliquer le barème de rémunération suivant :

<i>Situation actuelle</i>			Barème applicable au 01/01/2020	
<i>Typologie</i>		<i>Rémunération forfaitaire</i>	<i>Typologie</i>	<i>Rémunération forfaitaire</i>
<i>Modèle vivant</i>		<i>15,52 € brut /heure</i>		<i>20€ brut/heure</i>
<i>Conférences</i>		<i>120€</i>		<i>250€</i>
<i>Workshop Interventions diverses Jury blanc</i>	<i>½ journée</i>	<i>190€</i>	<i>½ journée</i>	<i>150€</i>
	<i>journée</i>	<i>290 €</i>	<i>Workshop / Intervention de 1 à 3 jours</i>	<i>300€ / jour *</i>
	<i>2 journées</i>	<i>550 €</i>		
	<i>3 journées</i>	<i>825 €</i>		
	<i>4 journées</i>	<i>1095 €</i>	<i>Workshop / Intervention de 4 jours et plus</i>	<i>250 € / jour *</i>
	<i>5 journées</i>	<i>1360 €</i>		



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
DE CLERMONT
MÉTROPOLE**

**25 RUE KESSLER
63 000 CLERMONT-FERRAND
T. 04 73 17 36 10
F. 04 73 17 36 11
WWW.ESACM.FR**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2020

Modification du statut de chercheur-e-associé-e au sein de la Coopérative de recherche de l'ÉSACM

Par délibérations du 9 novembre 2012, du 21 juin 2013 et du 22 novembre 2013, l'ÉSACM a formalisé le fonctionnement de sa Coopérative de recherche.

À ce jour, la Coopérative de recherche accueille des chercheur-e-s et des chercheur-e-s associé-e pour une période de 10 mois, de septembre à juin.

À partir de la rentrée scolaire 2020, l'ÉSACM a souhaité modifier le statut actuel du-de la chercheur-e associé-e.

Un-e ou plusieurs chercheur-e-s-associé-e-s seront en charge d'une mission de recherche définie par la communauté des chercheur-e-s de la Coopérative de recherche pour répondre à des besoins spécifiques.

Un-e chercheur-e ou une équipe de chercheur-e-s pourra solliciter la Commission recherche afin d'associer un-e chercheur-e pendant un temps défini et renouvelable sur nouvelle demande en précisant l'engagement, la durée et la mission de recherche sollicités.

Cette demande sera ensuite présentée, pour validation, au Conseil Scientifique Pédagogique et de la Vie Etudiante (CSPVE).

Il vous est proposé de déterminer le montant de la bourse en fonction du temps de recherche à partir de la grille suivante :

jour(s) de recherche mensuel(s) cumulable(s) / bourse mensuelle	mission de 3 mois : bourse cumulée	mission de 6 mois : bourse cumulée	mission de 10 mois : bourse cumulée
1 jour / 150€	450€	900€	1500€
3 jours / 450€	1350€	2700€	4500€
6 jours / 900€	2700€	5400€	9000€

Observation : la mission du-de la chercheur-e associé-e s'exerce dans et hors des murs de l'ÉSACM en fonction des besoins définis.

XXXXXXXX

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la proposition de modification du statut de chercheur-e-associé-e et la grille fixant le montant des bourses.

Mise aux voix, cette délibération est

**Pour ampliation certifiée conforme.
Le Président du Conseil d'Administration**

Olivier BIANCHI

